

Maintien des services postaux—Loi

Le gouvernement ne peut donc pas prétendre ce matin que l'intensification de la violence doit conduire forcément à un projet de loi de rappel au travail alors qu'en fait c'est ce projet de loi qui a provoqué cette violence aux piquets de grève. Le gouvernement a proposé ce projet de loi en sachant pertinemment ce qui se passerait parce qu'il voulait se débarrasser du syndicat une fois pour toutes. Comment le ministre peut-il prendre la parole à la Chambre... Madame la Présidente, il ne semble pas y avoir quorum.

• (1250)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il y a quorum maintenant. La députée a la parole.

Mme Copps: J'ai entendu un député ministériel dire que les députés veulent se dissimuler derrière les rideaux, parce qu'ils peuvent alors s'adapter selon le nombre. Je voudrais rappeler aux députés qu'ils devront plutôt réagir au nombre de plaintes qu'ils recevront des électeurs qui s'apercevront du subterfuge, cette prétendue situation critique d'importance nationale créée par le gouvernement avec l'aide et le soutien de la Société canadienne des postes. Le gouvernement est résolu à mater les travailleurs. Je trouve étonnant que le premier ministre (M. Mulroney) qui prétend être excellent négociateur demeure silencieux tandis qu'il permet à son ministre du Travail (M. Cadieux) de présenter un projet de loi si rigoureux qu'il pourrait même enfreindre la Charte des droits et libertés.

Bien entendu, le gouvernement ne se soucie guère de la Charte des droits et libertés parce qu'il ne croit pas que les particuliers devraient pouvoir se protéger en invoquant une charte de ce genre. Les dispositions de ce projet de loi le montrent nettement. Tout Canadien réfléchi qui examine le projet de loi se rend compte que l'interdiction énoncée, y compris les amendes jusqu'à concurrence de 50 000 \$ contre les particuliers et jusqu'à concurrence de 100 000 \$ contre les syndicats qui ne respectent pas ce projet de loi, est plutôt odieuse, mais en plus de ces amendes très élevées, le gouvernement propose que tout employé, qui pour une raison ou une autre ne respecte pas les dispositions de ce projet de loi, sera mis à pied pour une période pouvant s'étendre jusqu'à cinq ans.

Si j'étais présidente de ma section et que, à ce titre, je ne respectais pas l'interdiction de dresser un piquet de grève ou si je ne rentrais pas au travail dès le premier jour où j'en reçois l'ordre, je pourrais perdre mon emploi pour cinq ans. Les Canadiens condamnent ce genre de mesure. Il est tout à fait regrettable que le gouvernement ait tenté de susciter un climat de violence afin de justifier aux yeux des Canadiens ce qui est, en fait, une loi draconienne, une loi d'une extrême rigueur.

Je n'ai pas été étonnée d'entendre ce matin le ministre chargé de la Société canadienne des postes négocier sur le parquet de la Chambre la convention des postiers. Il a laissé entendre que le syndicat avait présenté des demandes exagérées.

Examinons-les, ces demandes, madame la Présidente. Chacun sait que le syndicat ici en cause n'est pas le plus populaire au Canada. N'empêche qu'il a été tout à fait responsable à propos des questions qu'il a soumises à la population canadienne et à la direction des postes, soit le franchisage et le travail à temps partiel.

Nous nous rappelons très bien que le premier ministre avait promis à tous les Canadiens qu'il s'occuperait de la question des travailleurs à temps partiel, qui sont surtout des femmes. Dans ce cas, c'est le syndicat qui a pris l'initiative en ce qui concerne le traitement des travailleurs à temps partiel. Ils sont protégés par la convention collective. Sur bien des points, ils ont accès aux mêmes avantages que les travailleurs à temps plein. Le syndicat voudrait améliorer encore la situation des travailleurs à temps partiel.

Cependant, la Société des postes, avec la bénédiction du gouvernement, refuse de discuter de cette catégorie d'employés, bien que le premier ministre ait lui-même promis que la solution des difficultés que connaissent ces employés—des femmes surtout qui, pour la plupart, aimeraient bien travailler à plein temps s'il y avait des emplois—serait la première priorité de son gouvernement. Pourtant, lorsque l'occasion se présente, dans le cadre de ces négociations, le gouvernement se détourne des travailleurs.

Il demande à l'opposition d'adopter rapidement une mesure législative qui fait de la discrimination contre les femmes et pourrait violer la Charte des droits et libertés en refusant à un employé le droit de travailler pendant une durée pouvant atteindre cinq ans, s'il contrevient aux dispositions de cette mesure. Le projet de loi prévoit des amendes de 50 000 \$ ou 100 000 \$ pour les particuliers ou les syndicats qui pourraient violer la loi. Si le gouvernement se montre aussi sévère c'est parce qu'il essaie de créer un climat de violence qui lui permettra de passer pour un briseur de syndicats, comme le gouvernement de Ronald Reagan aux États-Unis.

Il est honteux de voir un premier ministre qui se prétend négociateur et qui a soi-disant acquis une réputation de conciliateur garder le silence tandis que son ministre du Travail et son ministre responsable de la Société canadienne des postes, prenant parti pour la Société qui refuse d'accéder à la demande du syndicat concernant un médiateur, favorisent une situation susceptible d'aboutir à la violence.

Pour ma part, en tant que députée, je refuse de payer les pots cassés pour un gouvernement qui prétend que c'est notre faute parce que nous ne facilitons pas l'adoption de ce projet de loi. Le gouvernement a d'abord parlé de présenter une loi sur le retour au travail dès le 3 octobre. Le ministre du Travail avait déjà préparé le terrain. La Société n'était pas tenue de négocier de bonne foi car elle savait que le gouvernement interviendrait en prenant des mesures sévères.

Aux dires d'un porte-parole de la Société, le courrier était acheminé et il n'y avait aucun problème jusqu'à ce que le gouvernement présente le projet de loi prévoyant le retour au travail. La Société canadienne des postes a même dépensé des centaines de millions de dollars pour dire aux Canadiens de poster leur courrier car il était distribué et qu'il n'y avait aucun problème. En même temps qu'elle dépensait des centaines de milliers de dollars pour engager des briseurs de grève à \$156 la journée et mener des campagnes publicitaires pour calmer les esprits, la Société conseillait à ses propres employés de ne pas utiliser les services postaux. Je me reporte à une directive communiquée à tous les travailleurs du district de Huron, et notamment Hamilton, London et divers secteurs dans la région, alors même que la Société des postes disait aux